

<http://enseignants.se-uns.org/Ecoles-et-etablissements-politique-de-la-ville-le-SE-Unsa-demande-l>



Enseignants de l'Unsa

Ecoles et établissements « politique de la ville » : le SE-Unsa demande l'actualisation

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : jeudi 19 mai 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le classement des écoles et établissements en « politique de la ville » est défini par un arrêté datant de 2001. Le SE-Unsa vient d'écrire à la ministre pour demander l'actualisation de cet arrêté avec la nouvelle cartographie de la politique de la ville en vigueur depuis janvier 2015.

L'affectation dans une école ou un établissement mentionné dans l'arrêté de 2001 ouvre droit :

- à une bonification pour les mutations inter-académiques/interdépartementales
- à une bonification pour le passage à la hors-classe des PE
- à un avantage spécifique d'ancienneté (ASA) pour les promotions d'échelon

Depuis 2001, la situation sociale de nombreux quartiers a évolué. Cela a conduit le gouvernement à définir une nouvelle classification de la politique de la ville en 2014, effective depuis le 1er janvier 2015.

Pour le SE-Unsa, il est donc nécessaire d'actualiser l'arrêté de 2001 en intégrant les quartiers classés politique de la ville depuis début 2015. Il s'agit de garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des collègues affectés dans ces quartiers politique de la ville. Le SE-Unsa vient d'adresser un courrier à la ministre en ce sens.